



TUTORAT UE MAPS 2015-2016

CORRECTION - Concours blanc n°2

29, 30 avril et 02 mai 2016

QCM n°1 : B, C, D

- A. Faux. Les sirops sont majoritairement composés de saccharose à 65%.
- B. **Vrai.**
- C. **Vrai.** Bonne conservation si 65%.
- D. **Vrai.**
- E. Faux. L'agitation avant emploi est préconisée pour d'autres formes galéniques liquides de la voie orale telles que les suspensions.

QCM n°2 : A, C, D, E

- A. **Vrai.**
- B. Faux. Les collyres sont administrés par instillation dans le cul-de-sac conjonctival.
- C. **Vrai.**
- D. **Vrai.**
- E. **Vrai.**

QCM n°3 : A, B, D

- A. **Vrai.**
- B. **Vrai.** L'action systémique est possible.
- C. Faux. La voie nasale permet l'administration de faible volume de PA (de l'ordre du μL).
- D. **Vrai.**
- E. Faux. La voie nasale n'est pas adaptée à la libération retardée.

QCM n°4 : A, B, D, E

- A. **Vrai.** 40% des formes.
- B. **Vrai.**
- C. Faux. Par définition, les formes pharmaceutiques à usage parentéral sont des préparations « stériles ». La garantie de la stérilité est commune à toutes les formes galéniques à usage parentéral mais chacune d'elle, selon la voie et la forme, devra garantir d'autres spécificités (limpidité, isotonie...).
- D. **Vrai.**
- E. **Vrai.**

QCM n°5 : A, B, C

- A. **Vrai.** Qui sont dispersés ou dissous avant administration d'un liquide.
- B. **Vrai.**
- C. **Vrai.**
- D. Faux. Action locale. La voie d'administration d'urgence par excellence est la voie IV.
- E. Faux. Les suppositoires sont des formes pharmaceutiques destinées à la voie rectale.

QCM 6 : A, E

- A. **Vrai.**
- B. Faux. Sans gaz propulseur (avantage).
- C. Faux. Pas besoin de coordination main-poumon (avantage).
- D. Faux. Dépendants des conditions d'inspiration (inconvenient).
- E. **Vrai.** (Inconvenient).

QCM n°7 : B, C, E

- A. Faux. Les formes semi-solides pour application locale peuvent être monophasiques (exemple des pommades) ou multiphasiques (exemple des crèmes).
- B. **Vrai.**
- C. **Vrai.**
- D. Faux. C'est l'inverse : les crèmes possèdent une viscosité plus faible que les pommades.
- E. **Vrai.**

QCM n°8 : A, C, D

- A. **Vrai.** Ils sont applicables à peu de PA (inconvenients).
- B. Faux. La composition du patch est très élaborée : réservoir de PA, enveloppe, membrane régulante, adhésif de contact...
- C. **Vrai.**
- D. **Vrai.** Grâce à la membrane régulante.
- E. Faux. On ne les applique JAMAIS sur peau lésée, on ne traite pas les pathologies cutanées puisqu'on fait du systémique.

QCM n°9 : A, B, C, E

- A. **Vrai.**
- B. **Vrai.**
- C. **Vrai.**
- D. Faux. Les méthodes de traitement du corps humain ou animal sont une exception.
- E. **Vrai.**

QCM n°10: A, B, C

- A. **Vrai.**
- B. **Vrai.**
- C. **Vrai.**
- D. Faux. Les méthodes de diagnostic appliquées au corps humain ou animal ne sont pas brevetables.
- E. Faux. Après obtention de la première AMM, la protection totale ne doit pas excéder 15 ans.

QCM n°11 : A, B

- A. **Vrai.**
- B. **Vrai.**
- C. Faux. La démonstration de la bioéquivalence est obligatoire pour l'obtention de l'AMM.
- D. Faux. Seules les formes solides à libération immédiate de la voie orale sont assimilées.
- E. Faux. La protection administrative des données est indépendante du brevet et CCP. La demande peut avoir lieu avant la fin du brevet du princeps.

QCM n°12 : A, B, D

- A. **Vrai.**
- B. **Vrai.**
- C. Faux. Pas obligatoirement. Depuis la loi de financement de la sécurité sociale du 1^{er} Janvier 2015, les médecins doivent prescrire les génériques en mentionnant la dénomination commune avec possibilité de compléter par le nom commercial.
- D. **Vrai.**
- E. Faux. Les médicaments biosimilaires ne sont pas des médicaments génériques car la démonstration de leur bioéquivalence vis-à-vis du médicament biologique de référence n'est pas possible (problème de stabilité des PA biologiques).

QCM n°13 : A, B

- A. **Vrai.** Permet de réserver les manipulations touchant le médicament et les produits du monopole aux pharmaciens.
- B. **Vrai.**
- C. Faux. Soumis au contrôle de l'inspecteur en pharmacie et du Conseil de l'ordre.
- D. Faux. Au contraire ils ont été récemment retirés du monopole c'est-à-dire qu'ils sont en vente libre dans d'autres circuits de distributions (grandes surfaces par exemple).
- E. Faux. Il peut exercer cette profession uniquement s'il a le diplôme correspondant, son doctorat ne suffit pas.

QCM n°14 : C

- A. Faux. Ceci est réservé à sa patientèle.
- B. Faux. Les spécialités sont réservées au monopole pharmaceutique.
- C. **Vrai.**
- D. Faux. Ce sont les centres d'addictologie qui peuvent dispenser des médicaments de substitution à l'héroïne.
- E. Faux. Ils le peuvent mais c'est au cas par cas (au détail).

QCM n°15 : F

- A. Faux. Pas de considération économique.
- B. Faux. Obligatoirement une procédure centralisée.
- C. Faux. En dernier recours c'est une procédure d'arbitrage qui intervient (CHMP).
- D. Faux. L'AMM ne concerne que les spécialités, or les selles orthopédiques sont des dispositifs médicaux.
- E. Faux. Le premier module concerne les données administratives et elles sont propres à chaque pays (pas d'harmonisation).
- F. **Vrai.**

QCM n°16 : C

- A. Faux. C'est une exception à l'obligation d'AMM (délivrés en dehors du cadre réglementaire de l'AMM).
- B. Faux. L'efficacité est tout aussi importante.
- C. **Vrai.**
- D. Faux. Il s'agit d'ATU de cohortes.
- E. Faux. C'est une procédure nationale.

QCM n°17 : A, B, E

- A. **Vrai.**
- B. **Vrai.**
- C. Faux. Quand un médicament renferme plusieurs SV, il suit, par principe, le régime le plus strict (donc ici le régime du stupéfiant).
- D. Faux. Un médicament exonéré échappe aux obligations afférentes à la dispensation des substances vénéneuses (production d'une ordonnance, étiquetage spécifique...).
- E. **Vrai.**

QCM n°18 : F

- A. Faux. Les spécialités sur liste I et II sont détenues dans des locaux inaccessibles au public.
- B. Faux. Les stupéfiants doivent être détenus dans des armoires ou locaux fermés à clef, ne contenant rien d'autre et munis d'un système d'alerte.
- C. Faux. L'étiquetage des spécialités sur liste I et des stupéfiants est constitué d'un espace blanc entouré d'un liseré rouge.
- D. Faux. Le numéro d'ordonnancier est à apposer seulement sur les stupéfiants.
- E. Faux. Cette mention est apposée par l'industriel.
- F. **Vrai.**

QCM n°19 : E

- A. Faux. La prescription de stupéfiants s'effectue à l'aide d'une ordonnance sécurisée.
- B. Faux. Les anxiolytiques ont une prescription limitée à 12 semaines maximum.
- C. Faux. Lorsqu'une spécialité est présentée sous plusieurs conditionnements, le pharmacien doit délivrer le conditionnement le plus approprié à la posologie et la durée du traitement.
- D. Faux. Il est interdit de délivrer des médicaments contenant des SV sur internet.
- E. **Vrai.**

QCM n°20 : A, C, E

- A. **Vrai.**
- B. Faux. La prescription maximum de la Méthadone est de 14 jours avec un fractionnement, qui contraint le patient à revenir chercher la moitié restante du traitement au bout de 7 jours. Il y a délivrance totale de la dose si le patient se présente dans les 3 jours qui suivent la prescription médicale, dans le cas contraire seuls les jours restants sont délivrés. Ainsi s'il se présente 5 jours après la prescription médicale à l'officine, 2 jours de traitements seront délivrés sur les 7 jours du premier fractionnement. Celui-ci contraindra alors le patient à revenir chercher les 7 jours restants de traitement.
- C. **Vrai.**
- D. Faux. Le dépannage exceptionnel est uniquement interdit pour les stupéfiants.
- E. **Vrai.**